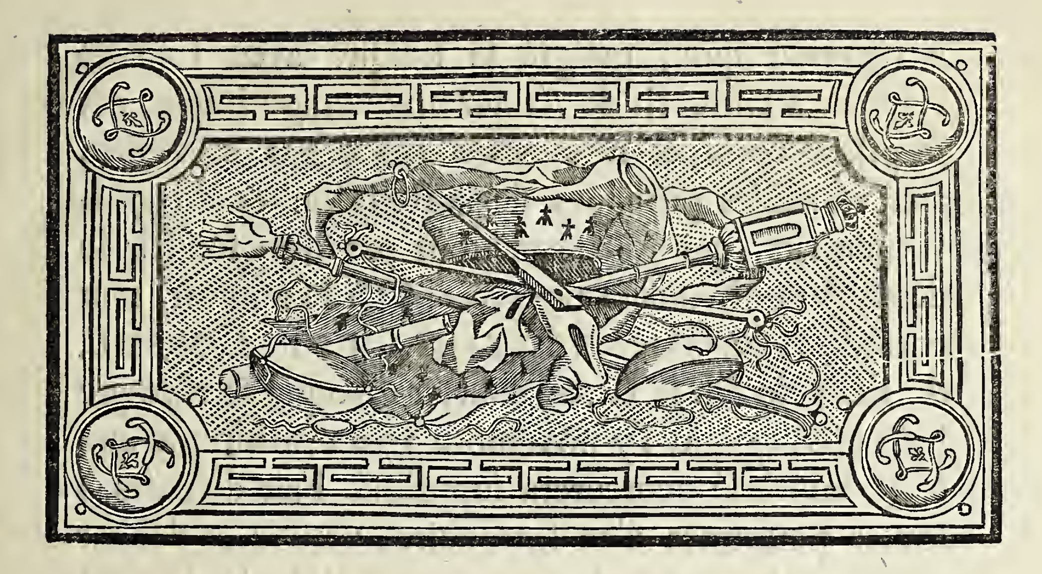


ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui ſupprime un Imprimé ayant pour titre, Réflexions philoſophiques ſur le ſyſtème de la Nature.

Du 17 Janvier 1773.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

LE ROI s'étant fait rendre compte d'un Imprimé, en un volume *in-12*, intitulé: *Réflexions philoſophiques ſur le ſyſtème de la Nature*, introduit d'abord de l'Étranger en France, & pour lequel il a été accordé un privilége le 17 novembre 1772; Sa Majeſté

a reconnu que, malgré la ſolidité avec laquelle l'Auteur a entrepris de réfuter un ouvrage impie, cet Imprimé contient néanmoins des écarts contraires aux véritables principes de la Religion & du gouvernement, qui ne permettent pas d'en ſouffrir le débit. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport, tout conſidéré; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le Chancelier, a révoqué & révoque ledit privilége du 17 novembre 1772; ordonne que ledit Imprimé demeurera ſupprimé. Fait défenſes à toutes perſonnes d'en introduire, vendre & débiter des exemplaires dans ſon royaume. Enjoint Sa Majeſté à tous ceux qui pourroient avoir des exemplaires dudit Imprimé, de les rapporter & remettre au ſieur Lieutenant général de Police de Paris, & aux ſieurs Commiſſaires départis dans les provinces; leſquels au ſurplus tiendront la main à l'exécution du préſent arrêt, qui ſera imprimé & affiché par-tout où beſoin ſera, & tranſcrit ſur les regiſtres des Chambres ſyndicales du royaume. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le dix-ſept janvier mil ſept cent ſoixante-treize.

Signé PHELYPEAUX.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1773.